

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2019 [Unanimité]

En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 15 novembre 2019.

- Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal [information]

Le conseil municipal a pris acte des décisions des 8 et 21 novembre et des 2 et 9 décembre prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AFFAIRES GENERALES

- Ouverture des commerces le dimanche en 2020 [27 voix pour et 2 contre : Mme ROBIN – M. AUBÉ]

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de Basse-Goulaine en 2020 selon les modalités suivantes :

- Ouverture de l'ensemble des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 6 décembre 2020, de 12 heures à 19 heures,
- Ouverture des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², uniquement dans les pôles de proximité et le pôle centre-ville de Nantes définis par le Schéma directeur d'urbanisme commercial de Nantes Métropole, le dimanche 13 décembre 2020, de 12 heures à 19 heures.
- Ouverture de l'ensemble des commerces de détail, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 20 décembre 2020, de 12 heures à 19 heures,

Sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2018 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2019 et après avis des organisations d'employeurs et de salariés et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Schéma de coopération et de mutualisation de la métropole nantaise – convention-particulière 2 « gestion documentaire et archives » – avenant n°1- approbation [Unanimité]

Le conseil municipal, approuve l'avenant visant d'une part à permettre à la commune de Basse-Goulaine d'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses communes membres, et d'autre part à faciliter l'accès au niveau 3 « Gestion des arriérés » pour l'ensemble des communes membres de ce service commun et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

- Impôts locaux 2020 – vote des taux [Unanimité]

Le conseil municipal, approuve les taux d'imposition 2020 suivants :

- | | | |
|-----------------------|---------|-----------------------|
| • Taxe d'habitation : | 17,89 % | (ancien taux 18,07 %) |
| • Foncier bâti : | 17,34 % | (ancien taux 17,60 %) |
| • Foncier non bâti : | 75,93 % | (ancien taux 76,70 %) |

- Tarifs communaux [Unanimité]

Le conseil municipal adopte les tarifs tels que présentés, précise qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2020 ; indique que les tarifs sont applicables jusqu'à une éventuelle modification par délibération du Conseil Municipal et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Budget général : budget primitif 2020 [24 voix pour et 5 abstentions]
(Abstention de Mmes ROBIN, GOUY, PASQUEREAU et de MM. AUBÉ et GANACHAUD)

Le conseil municipal vote chapitre par chapitre le budget d'un montant de 11 438 700 € s'équilibre à 9 024 800 € en Fonctionnement et 2 413 900 € en Investissement et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Subventions [Unanimité]

Le conseil municipal approuve les subventions proposées pour 2020 pour un montant de :

- 2 280 € au titre des affaires générales
- 107 257 € au titre de la commission culture et animation
- 650 € à l'association NEGO PROJECT (commission vie scolaire)



- 5 650 € au titre des subventions aux associations relevant de la commission développement durable et relations extérieures, 4 000 € à POLLENIZ pour la prise en charge des interventions liées à la destruction de nids de frelons asiatiques et 800 € au titre des subventions aux particuliers pour l'achat de poulaillers (50 €).
- 15 141 € au titre des associations relevant de la commission vie sociale ainsi que 19 000 € au CCAS de Basse-Goulaine et 4 277 € à l'association St Benoît Labre.
- 66 700 € aux associations sportives

Le conseil municipal approuve également les subventions et forfaits scolaires à verser aux établissements primaires et secondaires. Puis, il autorise M. le Maire à procéder à leur versement.

• Convention financière de partenariat domicile séniors [Unanimité]

Ne prennent pas part au vote M. le Maire, Mmes MAHE et HARY.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'association « Accueil Goulainais aux Personnes Agées » et le bailleur « La Nantaise d'Habitation », autorise M. le Maire ou tout élu à qui il aura donné délégation à signer cette convention ; approuve la subvention de 23 040 € à l'association « Accueil Goulainais aux Personnes Agées » et à autorise M. le Maire à procéder à son versement et approuve le prêt ponctuel par la commune d'un véhicule à l'association et la passation d'un avenant à la convention de partenariat pour intégrer ce point.

• Contributions aux organismes de regroupement et concours divers 2020 [Unanimité]

Le conseil municipal approuve le montant global de 188 020 € pour 2020 au titre des contributions aux différentes structures ; ainsi que le montant global de 8 730 € pour 2020 au titre des concours divers à verser aux différents organismes. Puis il autorise Monsieur le Maire à procéder à leur versement.

• Investissements 2020 – demande de subventions [Unanimité]

Le conseil municipal autorise de manière générale Monsieur le Maire à dresser, par voie d'arrêté, les plans de financement nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subventions auprès des services du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat (notamment au titre de la D.E.T.R.) et de divers autres organismes (dont la Caisse d'Allocations Familiales et l'ADEME), pour tous les projets inscrits au budget.

• Convention tripartite région / ville / lycée pour l'utilisation des équipements sportifs par le lycée de la Herdrie - avenant [Unanimité]

Le conseil municipal approuve le projet d'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

• Opération : une naissance, un arbre - demande de subvention [Unanimité]

Le conseil municipal approuve la participation de la commune à l'opération une naissance/un arbre, autorise Monsieur le Maire à signer toute convention nécessaire à la poursuite de cette action et sollicite la subvention de 15 €/ arbre planté auprès du Conseil Régional des Pays de Loire.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

• Convention financière avec l'OGEC pour la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Marie/St Brice [Unanimité]

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC pour la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Marie/St Brice.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PERSONNEL

• Tableau des effectifs – modification [Unanimité]

Le conseil municipal approuve la suppression du poste d'adjoint administratif de seconde classe et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à compter du 1^{er} février 2020 et dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX

• Marché de réfection de terrains de football au complexe Henri Michel – avenant [Unanimité]

Le conseil municipal approuve la passation de l'avenant n°3 avec l'entreprise ART-DAN sans modification du montant du marché et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

- Un échange a lieu sur le projet d'extension de la salle Paul Bouin. La décision sur ce projet est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.
- Il est convenu qu'une dernière séance du conseil municipal ait lieu avant les élections.



Affiché le 27 décembre 2019
Le Maire
M. Alain VEY